

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de procurations : 2

Date d'affichage de la convocation : 21.02.2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-et-un février deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Eric THOMY – Eric LEHMANN
Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT – Hervé DIEBOLD – Désirée DINCHER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Laurent BAYART donne procuration à Monsieur Laurent GUILLO

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 2 mars 2023

Publié sur le site internet de la commune le 2 mars 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



11. Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (APCP) pour le pôle intergénérationnel et le parc public

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 25

Conseillers
absents : 2
dont 2 avec procuration

Les travaux de construction d'un pôle intergénérationnel regroupant les services petite enfance, et enfance de la commune, 18 logements locatifs aidés adaptés aux seniors, ainsi que des locaux mutualisés favorisant les interactions intergénérationnelles, ont débuté au cours du dernier trimestre 2021. Le démarrage des travaux ayant trait à l'aménagement d'un parc public et de stationnement attenant à la nouvelle construction est imminent.

Les travaux s'étaleront sur plusieurs années, de 2021 à 2023, et les paiements jusqu'en 2024.

Le Conseil municipal avait créé par délibération du 27 février 2021, une autorisation de programme pour cette opération, donnant lieu à des crédits de paiement répartis sur plusieurs exercices. Cette procédure permet d'améliorer la visibilité de ce projet à moyen terme en définissant une programmation des dépenses, et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices budgétaires.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient, au vu de l'avancement du chantier de procéder à une mise à jour des crédits d'autorisation de programme, et de crédits de paiement de l'opération.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-3 I,
VU l'instruction codificatrice M14,
VU les délibérations du conseil municipal en date du 27 février 2021, et du 28 février 2022,
VU la réunion de la commission des finances du 10 février 2023,
CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

	AP/CP				
	Opération Pôle intergénérationnel et parc public (E30-AP – 2301)				
	2021	2022	2023	2024	TOTAL AP/CP
AP/CP	727 857,22	3 521 438,44 €	4 346 891 €	344 479 €	8 940 666 €
2031 - Frais d'études	222909,44	114084,95	22000		
2128 - Aménagements de terrains	4502,16	4620	673000		
21318 - Autres bâtiments publics	500445,62	2805604,05	3353150	344 479 €	
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique			2550		
2183 - Matériel informatique			11191		
2184 - Mobilier			284000		
2188 - Autres immobilisations corporelles - Installations, agencements et aménagements divers			1000		
2312 - Agencements et aménagements de terrains		597129,44			
Pour rappel AP/CP votée en 2022	727 857,22	5 655 116 €	2 150 538 €	287 182 €	8 820 693 €
pour rappel AP/CP votée au en 2021	2 762 325	3 663 180	1 389 001	343 129	8 157 634 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 24 Voix Pour

3 Abstentions : Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT

Mundolsheim, le 2 mars 2023

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Mauvieux
Nathalie MAUVIEUX